

Ecologie



La protection d'une grande partie du Bois de Chênes est assurée pour au moins cinquante ans. VANESSA CARDOSO

Le Bois de Chênes devient une réserve forestière

Une convention entre le Canton et la Commune de Genolier augmente la zone protégée: 100 hectares sont inexploitable

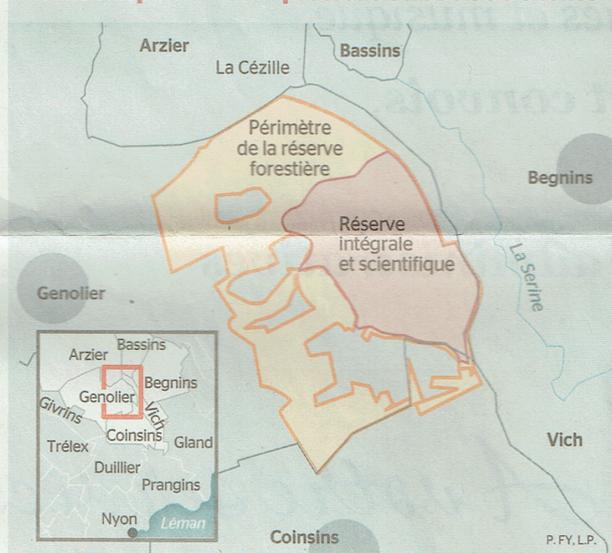
Raphaël Ebinger

Le Bois de Chênes assure son avenir en vert pour une durée d'au moins cinquante ans. Le Canton, par l'entremise de sa conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, et la Commune de Genolier ont signé hier matin une convention qui crée l'une des plus grandes réserves forestières suisses de plaine.

Ce texte rend inexploitable 100 hectares sur les 140 du site. Jusqu'à aujourd'hui, seuls 38 hectares - la réserve intégrale qui n'a subi aucune intervention humaine depuis plus de cinquante ans - étaient protégés légalement des coupes. «Il s'agit d'une étape supplémentaire pour protéger ce patrimoine sur le long terme», se félicite Georges Richard, municipal très engagé dans la procédure.

La nouvelle convention prend le relais d'une première, moins exigeante, qui est arrivée à échéance. «Genolier a une longueur d'avance sur la politique fédérale, qui demande que 10% des forêts soient mis en réserve forestière, a précisé Jacqueline de Quattro. Cela fait cinquante ans

Nouveau périmètre de protection du Bois de Chênes



que cette réserve existe ici.» Restait à la formaliser pour l'inscrire officiellement dans le cadre de la loi. C'est chose faite pour une nouvelle durée d'un demi-siècle. Dans le périmètre du Bois de Chênes, la réserve intégrale conserve son statut et reste accessible sous certaines conditions au public. A cela s'ajoutent 50 hectares où les interventions sylvicoles seront également bannies. Les 12 hectares restants sont des réserves particulières où des améliorations pourront être apportées dans un souci de favoriser la biodiversité. Des résineux y seront, par exemple, remplacés par des feuillus, mieux adaptés.

A noter que la convention n'engage que la Commune de Genolier, qui possède 85% du Bois de Chênes. Coinsins et Vich, qui se partagent le reste de la forêt, n'ont pas souhaité rejoindre le mouvement.

Accès garanti au public

Les nombreux amoureux du Bois de Chênes qui s'y baladent à longueur d'année ne verront pas de changements liés à la création de la réserve forestière. L'accès à la forêt ne sera pas restreint. En tout cas pas tout de suite. D'ici à la fin de l'année, un plan d'affectation cantonal sera mis à l'enquête. Il précisera l'organisation territoriale du Bois de Chênes, en reprenant les exigences déjà inscrites dans la convention signée hier. Il pourrait, par contre, faire disparaître certains cheminements.

2015, année charnière

● L'an 2015 est un tournant pour le Bois de Chênes après que le Canton a décidé d'en remettre la gestion aux communes territoriales. A Genolier, qui en possède 85%, une fondation a été créée dans cette optique. Elle recevra prochainement le Bois de Chênes en droit de superficie. Avant l'été, celle-ci mettra à l'enquête la rénovation de la

ferme pour en faire un lieu didactique et apporter un meilleur confort à l'appartement. Pour cela, elle doit trouver 5 millions auprès de mécènes. La Commune de Genolier a mis 400 000 fr. Des discussions avec la fondation philanthropique MAVA sont bien avancées pour financer une partie des travaux, mais pas pour boucler le budget.